Le Projet Partenarial d'Aménagement recomposition spatiale

Dossier de presse

Mise à jour du 23 mai 2024

La genèse du projet

De la protection du littoral à la recomposition spatiale

Au début des années 2000, la Mission Littoral impulsait la mise en oeuvre de schémas directeurs du littoral. La ville de Sète en 2001 pour la partie ouest du littoral jusqu'à Agde et le Département de l'Hérault en 2005 pour la partie est du littoral jusqu'à Villeneuve-lès-Maguelone, réalisaient chacun un schéma directeur qui imaginait les différents scénarios de protection du littoral.

Ces deux études fondatrices ont largement inspiré les études menées par la suite par Sète agglopôle méditerranée dès sa création en 2003 pour la protection de ses lidos. Elles ont débouché sur plus de 70 M€ de travaux adaptés aux spécificités du littoral. Le recul de la route littorale (2007) a permis de protéger le lido de Sète à Marseillan pour plusieurs décennies.

En revanche, le lido de Frontignan en raison de l'urbanisation, n'a pu bénéficier d'aucune mesure de recul des installations ; le cordon dunaire et le rechargement en sable (2020) n'offrent qu'une protection très relative et précaire.

De futurs travaux de confortement des falaises de la corniche de Sète doivent encore être entrepris assurant une protection pour plusieurs décennies.

Consciente du caractère temporaire des protections contre la mer et du caractère inéluctable du recul du trait de côte et de l'élévation du niveau de la mer, Sète agglopôle méditerranée, à l'invitation de l'Etat, a participé de 2019 à 2023, à l'Atelier des territoires, une démarche participative d'approche de l'adaptation du territoire au changement climatique et à la recomposition spatiale. La réflexion a débouché sur un plan d'action stratégique en 5 axes et 13 actions qui a très largement inspiré le Projet Partenarial d'Aménagement (PPA).

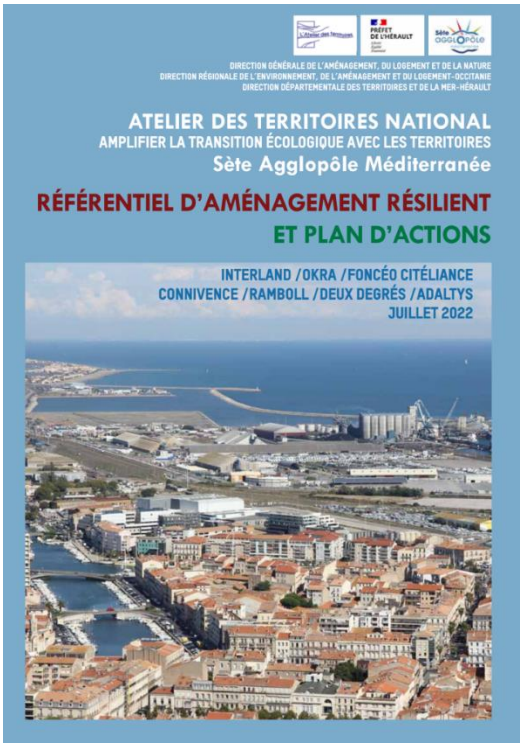

Le PPA recomposition spatiale est le résultat d'un appel à manifestation d'intérêt lancé en 2023 par l'Etat et dont l'agglopôle a été lauréat. A ce jour 5 territoires sont dans une démarche de PPA recomposition spatiale, un seul sur la façade méditerranéenne.

Le PPA apparaît à Sète agglopôle méditerranée comme le prolongement opérationnel de l'Atelier des territoires et de l'étude territoire pilote de sobriété foncière qui s'est intéressée à l'application du principe de zéro artificialisation nette au territoire. Il constitue un des volets de la Stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte de Sète agglopôle méditerranée.

Le cahier des charges du projet

L'ambition générale du PPA est de définir une stratégie d'aménagement du territoire qui anticipe à la fois le changement climatique, le zéro artificialisation nette et le recul du trait de côte à l'horizon de la fin du siècle.

Le projet est scindé en 4 axes qui interfèrent largement entre eux.

Axe 1. Qualifier les vulnérabilités des communes littorales et de bord d'étangs de l'agglomération

Le premier axe est celui de la connaissance. Il va consister à établir les cartes de recul du trait de côte selon la méthodologie BRGM/CEREMA, à l'échelle de la façade littorale de Sète agglopôle méditerranée et à déterminer les vulnérabilités (les biens et les activités menacés) aux deux horizons 30 et 100 ans.

L'étude devra également envisager les incidences possibles de l'élévation du niveau marin sur l'érosion des berges des étangs littoraux en connexion avec la mer.

Les cartes de recul du trait de côte seront mises à disposition des villes de Sète et Frontignan qui au travers de leur inscription dans le décret liste se sont engagées à les intégrer dans leurs PLU.

Une fois, les vulnérabilités identifiées, le projet consiste à explorer deux directions : celle de la recomposition spatiale d'un territoire menacé d'inondation permanente d'ici 100 ans et celle des visions futures d'un aménagement du territoire qui puisse se développer à l'abri du risque d'inondation tout en visant le zéro artificialisation nette.

Axe 2. Etablir un plan guide de régénération urbaine du triangle Sète-Balaruc-Frontignan et décliner une stratégie foncière de recyclage du tissu urbain

L'axe 2 consiste à établir un plan guide de régénération urbaine du triangle urbain central et une stratégie foncière de régénération urbaine du tissu urbain.

L'objectif du plan guide est de poser une vision stratégique de recomposition de l'aménagement du triangle urbain central qui intègre le zéro artificialisation nette, le recul du trait de côte (relocalisation des enjeux) et l'adaptation au changement climatique.

Le plan guide devra prolonger et amplifier les visions d'aménagement issues de l'étude territoire pilote de sobriété foncière jusqu'à la méthodologie de réalisation opérationnelle.

Axe 3. Concevoir le scénario de recomposition spatiale de Frontignan Plage

De tout le littoral de Sète agglopôle méditerranée, le quartier de la plage à Frontignan, en raison de son urbanisation, est certainement le plus vulnérable aux phénomènes d'érosion et de submersion marine.

La recomposition spatiale de Frontignan plage se veut être un démonstrateur transférable aux autres communes du littoral de Sète agglopôle méditerrannée et aux autres territoires qui souhaiteraient engager des démarches similaires.

Le travail va consister à imaginer les futurs possibles pour le lido de Frontignan, les modalités d'abandon progressif et d'adaptation de l'occupation du sol au fil du temps. Le modèle économique, juridique et financier du scénario de recomposition spatiale le plus acceptable devra être consolidé pour pouvoir passer en phase opérationnelle.

Axe 4 transversal. Associer les acteurs socio-économiques et les habitants

La recomposition spatiale est fondamentalement porteuse d'un message anxiogène, celui de la perte de son patrimoine, de l'impossibilité de le transmettre, de la remise en question de son activité économique, susceptible de provoquer des réactions de rejet, d'opposition forte à l'action publique, même si cette dernière se veut anticipatrice et propose des solutions pour l'avenir.

Aussi, il paraît nécessaire d'imaginer dès le début du projet un plan de communication, de médiation et les modalités d'association du grand public et des acteurs socioéconomiques aux réflexions du PPA.

Le choix fait par l'agglomération est celui d'un concertation grand public menée dès le démarrage du projet qui permettra de tenir compte des attentes des citoyens dans la construction du projet lui-même.

Dans ses modalités pratiques, la concertation débute par une enquête audiovisuelle auprès d'une cinquantaine de citoyens représentatifs. L'enquête donne lieu à la réalisation d'un film qui a été présenté le 5 mars 2024 lors d'une réunion de démarrage officiel de la concertation au panel de citoyens et aux élus du territoire. Le film servira ensuite d'introduction pour lancer les 4 réunions publiques qui se tiendront dans les communes de Sète, Frontignan,

Mèze et Balaruc-lès-Bains les 3, 4 11 et 13 juin 2024. Elles permettront de faire converger les questionnements des citoyens et des élus de l'agglomération pour aboutir à une lettre de cadrage dont les axes seront approfondis à l'automne 2024. Ces réflexions ont vocation à nourrir le projet afin qu'il réponde au mieux aux attentes du territoire.

Calendrier et financement du PPA

Le projet s'élève à près de 700 K€HT (689 050 €HT/826 860 €TTC). Il est financé à 80% par l'Etat (50% et jusqu'à 80% pour la cartographie), la Banque des territoires (15%), l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (5%), La Région Occitanie (5%), le Département de l'Hérault (5%).

Le calendrier du projet s'étale sur au moins 3 années. 2024 est consacré à la réalisation des axes 1 et 4. La concertation citoyenne démarre dès le début du projet afin de venir alimenter les réflexions techniques ultérieures. 2025 verra la réalisation de l'axe 2 (plan guide de régénération urbaine et stratégie foncière). Le calendrier de réalisation de l'axe 3 (recomposition spatiale de Frontignan Plage) reste à préciser afin de tenir compte des élections municipales en 2026.

Gouvernance, pilotage du PPA

Les communes de Sète, Frontignan-la-Peyrade, Mèze et Balaruc-les-Bains sont associées au projet de par leur façade littorale et/ou sur l'étang. Potentiellement, toutes les communes de l'agglomération sont concernées de près ou de loin par le sujet de la recomposition territoriale qui nécessitera une nécessaire solidarité intercommunale.

La gouvernance du projet est assurée par trois instances :

- Un groupe projet en charge du pilotage rapproché du projet. Il associe des élus et techniciens des communes de Sète, Frontignan-la-Peyrade, Balaruc-lès-Bains, Mèze et l'agglomération.
- Un comité de pilotage en charge des décisions. Il comprend les 14 communes et l'agglomération, les partenaires financiers.
- Un comité technique qui se réunira en fonction des besoins d'échanges techniques.